

**Objet** : Mutation de l'OPCVM PHIIM Solutions All Weather R3

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS  
FONDS COMMUN DE PLACEMENT – PHIIM SOLUTIONS ALL WEATHER R3**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) PHIIM Solutions All Weather R3 (Part N - ISIN : **FR0013520517** et Part R – ISIN : **FR0013065281**), (ci-après « **le Fonds** ») géré par Phi Investment Managers (ci-après la « **Société de gestion** ») agréée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « **AMF** ») sous le numéro GP-20000003 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Dans un souci d'amélioration permanente de son offre de produits et sur décision de la Société de gestion pour compte de tiers, Phi Investment Managers vous informe que votre Fonds connaîtra les évolutions suivantes.

**Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?**

La Société de gestion Phi Investment Managers a pris la décision de modifier l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP « PHIIM Solutions All Weather R3 » afin de permettre au Fonds de bénéficier des évolutions des marchés financiers. First Trust demeure le conseiller du Fonds au regard de la qualité du conseil apporté sur ce type de stratégie. Votre Fonds pourra désormais être exposé aux marchés actions, de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisations entre 0 et 70% de son actif net (contre 0 et 20% de l'actif net auparavant) impactant ainsi de manière très significative le profil de rendement/risque de votre Fonds. Aussi, le niveau de SRRI passera de 3 à 4.

Enfin, votre Fonds changera de dénomination pour devenir « PHIIM Solutions All Weather R4 ».

Par ailleurs, le 30/06/2022, la Société de gestion a procédé à une mise à jour de la méthodologie de calcul de la commission de surperformance afin de se conformer aux nouvelles orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), fondée sur le modèle indicé. De plus, le mécanisme de High Water Mark a été supprimé. Cette modification n'a pas eu d'impact sur l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de rendement/risque de votre Fonds.

Aujourd'hui, la société de gestion souhaite procéder à une nouvelle mise à jour de la méthode de calcul. Désormais, la commission de surperformance ne sera plus conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré. Aussi, la commission de surperformance s'élèvera à 20% TTC de la surperformance par rapport à l'actif de référence (contre 10% auparavant).

### Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre Fonds avait pour objectif sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum de réaliser, via des investissements principalement réalisés en OPC exposés aux marchés obligataires, une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence.

Au 30 septembre 2022, le fonds présente une performance de -11.74% contre -16.33% pour son indice de référence. Ce résultat s'explique principalement par une année 2021 difficile sur les marchés obligataires liés à la remontée progressive des taux et à une exposition aux valeurs technologiques qui ont commencé à baisser en novembre 2021. En 2022, la baisse de la sensibilité du portefeuille obligataire, une exposition dollar et une exposition légèrement supérieure à 13% en actions ont permis de surperformer l'indice de référence.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le 16/12/2022.

L'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour cette mutation a été obtenu en date du 25/11/2022.

Les autres modifications décrites dans le tableau comparatif ci-après entreront en vigueur à la même date.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 09/01/2023, soit plus de 30 jours après la réception de cette lettre. A l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre Fonds ne facturant pas de frais de sortie.

### Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque :

Oui

Augmentation du profil de rendement/risque :

Oui

Augmentation potentielle des frais :

Oui

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque :

Très significative<sup>1</sup>

### Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations sont sans conséquence fiscale pour les porteurs de parts. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature du porteur de parts et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les parts du présent Fonds.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

**Quelles sont les principales différences entre votre Fonds dont vous détenez des parts avant et après ces modifications ?**

Caractéristiques comparées du Fonds PHIIIM Solutions All Weather R3 (avant et après transformation) :

	Avant	Après
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
Objectif de gestion*	L'objectif de l'OPCVM est la recherche, via des investissements principalement réalisés en OPCVM/FIA exposés aux marchés obligataires, sélectionnés de façon rigoureuse, d'une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence <b>90% Barclays Euro Aggregate, 5% MSCI EMU et 5% MSCI World</b> , sur la durée de placement recommandée de 3 ans. Les indices sont libellés en euro et retenus coupons et dividendes réinvestis.	L'objectif de l'OPCVM est la recherche, via des investissements principalement réalisés en OPCVM/FIA exposés aux marchés <b>actions et</b> obligataires, sélectionnés de façon rigoureuse, d'une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence <b>50% MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (NDEEWN Index) et 50% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index)</b> , sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Les indices sont libellés en euro et retenus coupons et dividendes réinvestis.
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans	Supérieure à 5 ans
Indicateur de référence	90% Barclays Euro Aggregate, 5% MSCI EMU et 5% MSCI World	50% MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (NDEEWN Index) et 50% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index)

Modification du profil de rendement/risque																	
	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :														
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	+
1	2	3	4	5	6	7											
1	2	3	4	5	6	7											
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Exposition au risque actions : [0-20%]	Exposition au risque actions : [0-70%]	+														
	Exposition au risque de petites et moyennes capitalisations : [0-20%]	Exposition au risque de petites et moyennes capitalisations : [0-70%]	+														
	Risque lié à l'investissement sur les pays émergents : [0-20%]	Risque lié à l'investissement sur les pays émergents : [0-70%]	+														
	Exposition au risque de taux et crédit [80-100%]	Exposition au risque de taux et crédit [0-80%]	-														
	Fourchette d'exposition aux produits dits « alternatifs » : Néant	Fourchette d'exposition aux produits dits « alternatifs » : [0-30%]	+														
	Exposition au risque de change : [0-50%]	Exposition au risque de change : [0-100%]	+														

Frais			
Frais courants (Estimés sur l'exercice en cours)	Part N : 1,28%	Part N : 1,40%	↗
	Part R : 1,98%	Part R : 2,03%	↗
Commission de surperformance	10 % par an au-delà de l'indicateur de référence en euro avec High Water Mark	20 % TTC de la surperformance du fonds par rapport à l'indice de référence	↗
Méthode de calcul de la commission de surperformance	Prélèvement conditionné à une obligation de performance positive du FCP	Prélèvement possible en cas de performance négative du FCP	↗

Informations pratiques		
Dénomination	Phiim Solutions All Weather R3	Phiim Solutions All Weather R4

(\* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 25/11/2022.

Si vous souscrivez à cette mutation de votre Fonds, le changement d'orientation se fera sans frais et sans aucune intervention de votre part.

#### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur de votre Fonds sont disponibles :

- Sur le site internet : [www.phiim.fr](http://www.phiim.fr)

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Par courriel à l'adresse suivante : [phiim\\_all\\_team@phiim.fr](mailto:phiim_all_team@phiim.fr)
- Par courrier à l'adresse du siège social de la Société de gestion : 41, rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

**Roman  
KOWALCZYK  
Président**

